

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°46 du 27 novembre 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte n°3**

**INSTRUCTION N° 100790/DEF/SGA/DRH-MD**

modifiant l'instruction n° 504537/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 16 août 2001 relative à la composition et au renouvellement des comités sociaux.

*Du 23 octobre 2009*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**INSTRUCTION N° 100790/DEF/SGA/DRH-MD modifiant l'instruction n° 504537/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 16 août 2001 relative à la composition et au renouvellement des comités sociaux.**

*Du 23 octobre 2009*

NOR D E F P 0 9 5 2 7 8 4 J

---

*Références :*

- a) Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4; JO/11/2007. ; BOEM 640.1).
- b) Arrêté du 6 août 2001 ( JO du 13 septembre, p. 14597; BOC, 2001, p. 5024. ; BOEM 111.2.3.2, 640.2.3.2) modifié.
- c) Instruction n° 504537/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 16 août 2001 (BOC, 2001, p. 5026. ; BOEM 640.2.3.2) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Précédent Modificatif :*

Instruction n° 423109/DEF/SGA/DRH-MD du 5 octobre 2009 (BOC N°44 du 13 novembre 2009, texte 2.).

*Texte modifié :*

Instruction n° 504537/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 16 août 2001 (BOC, 2001, p. 5026. ; BOEM 640.2.3.2) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°46 du 27 novembre 2009, texte 3.

---

L'instruction n° 504537/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 16 août 2001 modifiée relative à la composition et au renouvellement des comités sociaux est modifiée ainsi qu'il suit :

Art. 1er. - Point 3.5. h), les mots « quarante jours » sont remplacés par « trente quatre jours ».

Art. 2. - Après l'annexe III. est insérée une annexe IV. jointe intitulée « Clendrier des opérations électorales ».

Art. 3. - Le sous-directeur de l'action sociale est chargée de l'application du présent modificatif qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,  
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIERE.

**ANNEXE IV.**  
**CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES.**

OPÉRATIONS.	DÉLAI RÉGLEMENTAIRE.
Décision fixant la date des élections.	J-75
Désignation par comité social de l'officier supérieur * chargé de la mise en place et de l'exécution des opérations de vote. (* sauf DGA)	J-60
Affichage des listes des électeurs.	J-45
Dépôt des listes de candidats.	J-34
Affichage des listes définitives des électeurs.	J-20
Affichage des listes de candidats.	J-20
Liste des électeurs votant par correspondance.	J-10
Scrutin.	J